



Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice, « RRSJ »

COORDINATION PROVINCIALE DU KASAI ORIENTAL

ASBL de droit congolais, doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'Arrêté Ministériel
n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

Tél. : 0811891888-0854406000 E-mails : kasaoriental@rrsj-rdc.org/
paulincim80@gmail.com

Projet d' :

« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »

**RAPPORT MENSUEL PROVINCIAL DU KASAI ORIENTAL
SEPTEMBRE 2014**

INTRODUCTION

Le Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice a signé un accord de partenariat avec Eastern Congo Initiative [ECI], ONG de droit américain, pour une durée de douze mois. La subvention relative à cette convention concerne principalement la mise en place et l'opérationnalisation d'un Groupe de Travail, composé d'Organisations de la Société Civile de Kinshasa et de la partie Est de la République démocratique du Congo, devant assurer le suivi de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région et celle de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

La mise en œuvre du « Projet ECI » vise également l'amélioration de la réforme du secteur de sécurité, en particulier la réforme de l'Armée dans l'Est de la RDC. Les cinq sites du projet sont les suivants: Bunia, Goma, Bukavu, Kindu et Kalemie. Mais, pour plus de visibilité et d'impact sur terrain, il a été convenu que les activités à réaliser touchent l'ensemble du territoire national. C'est à ce titre que les Coordinations Provinciales du RRSSJ seront directement impliquées dans l'exécution de certaines activités, tels que le travail de terrain pour le monitoring de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098, le plaidoyer (aux niveaux local et national), la mobilisation communautaire, l'interaction avec les acteurs étatiques et ceux de la Société Civile...

I. CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS

Le contexte sécuritaire de la province est marqué, pour ce mois de septembre, par quelques cas d'insécurité, notamment :

- ⇒ Plusieurs cas de vol à mains armées sont enregistrés au quartier MINKOKA, communément appelé S.N.EL/Commune de Dibindi/Ville de Mbuji-Mayi. Sont soupçonnées, des hommes en uniforme ou en tenue civile, mais munies d'armes de guerre ;
- ⇒ Un cas de vol à mains armées a été perpétré la nuit du 16 au 17 septembre, au quartier CIACIACIA/Commune de la Kanshi/Ville de Mbuji-Mayi, au domicile de monsieur Bonis MULAYA, travailleur dans une société de sécurité privée. A en croire la victime, les suspects étaient en armes de guerre...

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE

2.1. Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorité civile locale, Commandement de la PNC et des FARDC...]

a) Réforme de la Police Nationale Congolaise

Quelques actions relatives au processus de la réforme de la police ont été enregistrées à l'actif de la PNC ; à savoir :

- Tous les Commandants des unités de la PNC/Kasaï-Oriental ont connu un mouvement général de mutation et/ou permutation, dans le but, à en croire le commissaire supérieur MUTUMAYI, chargé du social au commissariat provincial de la PNC/Kasaï-Oriental., d'éviter les conséquences de familiarisation avec la population ;

- Le jugement du tribunal militaire de garnison de Mbuji-Mayi condamnant un Inspecteur de l'Antenne provinciale de l'inspection Générale de la PNC-Kasaï Oriental à dix ans des servitudes pénales principales a été réformé en appel, par la Cour Militaire supérieure du Kasaï-Oriental. En effet, la cour est allée de dix ans à quelques mois des servitudes pénales principales, totalement absorbés par le temps déjà purgé. En conséquence, le prévenu a, depuis lors, recouvré sa liberté ;
- 21 au 22 septembre : le Commissaire Général adjoint de la PNC, chargé d'appui et gestion, le Commissaire Divisionnaire LUZEMBO NSEMILAKA Gaston, une mission de travail à Mbuji-Mayi. Au cours d'une parade tenue au stade TSHIKISHA, il s'est entretenu avec les policiers dans les termes suivants :
 - ✓ L'appropriation par tous les policiers des acquis de la réforme de la police en observant scrupuleusement toutes les innovations y relatives ;
 - ✓ Le Commissariat Provincial, l'inspection Générale/Antenne du Kasaï-Oriental et la Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales doivent collaborer, dans le respect des textes légaux et réglementaires en la matière, en vue de maximiser les recettes pour le trésor public ;
 - ✓ La discipline au sein du corps et à l'égard de la population doit être rigoureusement respectée ;
 - ✓ Les récentes mutations et ou permutations des commandants des unités de police tiennent au fait que la police est nationale et non provinciale. En effet, les policiers sont appelés, à des périodes bien déterminées, à connaître le mouvement de mutation et ou de permutation dû aux nécessités de nouvelle mise en place ;
 - ✓ Les tenues conformes des policiers sont déjà payées et affrétées pour la PNC/Kasaï-Oriental...

b) Réforme de l'Armée

Par rapport à la réforme de l'Armée, il y a lieu de noter les avancées ci-après :

- ⇒ La création, par Ordonnance présidentielle du 19 septembre 2014, de trois Zones de Défense dont la deuxième regroupe deux Régions Militaires, à savoir : le Katanga et les deux Kasaï combinés ;
- ⇒ A l'issue de l'entretien à la 5^{ème} Région Militaire, entre le Coordonnateur Provincial du RRSSJ et l'officier chargé de l'éducation civique et patriotique, il a été noté que le Gouvernement congolais a doté la Région Militaire des moyens de locomotion (véhicules), qui pourront être débarqués dans un bref délai;
- ⇒ En vue d'éviter l'attroupement des militaires à la TRUST MERCHANT BANK, TMB, en sigle, en plein centre ville, sur demande du Commandant Région, le paiement de la solde se fera désormais à la 5^{ème} Région Militaire, par le soins de la banque précitée.

2.2. Actions menées par les acteurs non étatiques :

a) Interaction du RRSSJ provincial avec les acteurs étatiques

Le RRSSJ-Kasaï Oriental a mené quelques actions avec la Police Nationale congolaise et les Forces Armées de la République démocratique du Congo. Il s'agit de :

- ∞ Des séances d'échange d'informations en vue du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme de la Police et de l'Armée, en général, et de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, en particulier. Il ressort de ces échanges que certaines avancées sont enregistrées (telles que relevées au point 2.1. du présent rapport, relatif aux actions des acteurs non étatiques) ;



Le Coordonnateur Provincial du RRSSJ-Kasaï Oriental [premier à gauche], pose avec quelques récipiendaires de la brochure Accord-cadre et Résolution 2098 [Photo RRSSJ]

- ∞ Des séances de distribution et ou vulgarisation de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies, produit avec l'appui financier d'Eastern Congo Initiative. Ces documents ont été remis, respectivement, au Commissaire Provincial adjoint de la PNC-Kasaï Oriental, chargé de Police d'Appui et Gestion, Commissaire supérieur principal Dieudonné ODIMBA Okito ainsi que l'officier supérieur chargé de l'Education civique et patriotique au sein du Commandement militaire provincial.

b) Travail de terrain avec les communautés de base

A ce propos, le RRSSJ/Kasaï-Oriental s'est limité à faire le monitoring de la situation sécuritaire dont les résultats ressortent au point I du présent rapport, relatif au contexte sécuritaire du mois.

c) Implication et rôle des médias dans la mise en œuvre des activités de terrain

Il sied de noter que l'implication des médias a été faible, à cause de l'absence d'un partenariat effectif et réaliste entre ces derniers et le RRSSJ.

b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, Monitoring, mobilisation communautaire...]

Le RRSSJ/Kasaï-Oriental, par le biais de ses structures membres et de la Coordination Provinciale, a assuré le monitoring de la situation sécuritaire, grâce auquel le contexte ci-haut présenté a été décrit.

c) Implication et rôle des médias dans la mise en œuvre des activités de terrain

Les médias ont eu à diffuser les différents cas d'insécurité ainsi que des aspects positifs du secteur, à l'intention du public.

III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS

3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de base

a) Réforme du secteur de sécurité

La communauté de base a exprimé le désir de voir l'Etat congolais assurer de bonnes conditions sociales et professionnelles aux policiers et militaires et recommande vivement que le recrutement de ces derniers respecte les critères de compétence et de bonne moralité.

b) Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098

La population se plaint du faible degré de vulgarisation et d'application de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

3.2. Résultats obtenus au cours du mois

Au cours de ce mois, quelques résultats ont été obtenus :

1. Le contexte sécuritaire de la province s'est amélioré, tant soit peu, comparativement aux mois précédents.
2. Quelques avancées sont réalisées par l'Etat congolais, relativement à la réforme du secteur de sécurité, en général, et à la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba, en particulier (cfr le point 2.1. du présent rapport) ; et ce, même au niveau des FARDC.
3. Les policiers sont sensibilisés à l'appropriation des acquis de la réforme par la PNC, elle-même.
4. La collaboration entre la PNC, les FARDC et le RRSSJ se consolide de plus en plus.
5. Les textes de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies sont distribués et/ou vulgarisés auprès de la PNC, des FARDC et des acteurs de la Société Civile.

IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Les enjeux

- Collecter le plus des données possibles sur le contexte sécuritaire de la province ;
- Obtenir la participation active de la communauté au processus de mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba ;
- Faire régulièrement le suivi et l'évaluation concertés de la mise en œuvre de la réforme du secteur de sécurité ainsi que de l'accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

4.2. Les défis à relever au mois suivant

- Mobiliser davantage des acteurs de la Société Civile en vue de l'efficacité la collecte et le traitement des données sur la situation sécuritaire ;
- Assurer une appropriation effective - par la communauté et les acteurs étatiques - du processus de la réforme du secteur de sécurité par la communauté et les acteurs étatiques.

4.3. Les recommandations majeures

- Renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile sur le monitoring de la situation sécuritaire ;
- Sensibiliser la population et les acteurs étatiques du secteur de sécurité à s'approprier de la réforme du secteur de sécurité ;
- Mettre sur pied un cadre permanent de concertation entre les Organisations de la Société Civile et les acteurs étatiques impliqués dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de sécurité ;
- Amplifier la vulgarisation des acquis de la réforme du secteur de sécurité ainsi que les textes de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies, auprès de la population.

Fait à Mbuji-Mayi, le 29 septembre

Pour le RRSSJ/Kasaï-Oriental,

Maître Paulin CIMANGA CIDIMU
Coordonnateur Provincial